



Environnement

Les enseignes vont devoir se faire plus discrètes

“**P**réparez-vous à vendre sans être vu ». C'est ainsi que la Fédération des entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique commente le projet de décret du ministère de l'Ecologie visant à durcir la réglementation sur la pollution visuelle. Certaines de ses dispositions sont susceptibles de conduire les entreprises à redimensionner les enseignes qui signalent leur siège ou les établissements de leur réseau de distribution, explique l'organisation profession-

nelle. Tel qu'il a été soumis à consultation publique jusqu'au 17 mars, le texte limite leur surface à 20 m² par bâtiment. Pas plus d'une enseigne de plus 6 à 12 m² (suivant leur situation géographique) ne pourrait non plus être scellée ou posée au sol. Enfin, les panneaux lumineux devraient rester éteints en journée et après minuit.

Le projet de décret sera transmis fin mai au Conseil d'Etat pour avis. Sa publication est prévue courant juin. ■